

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 19 MARS 2026 à 18h30

L'an 2026, le 19 mars à 18h30, les membres de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos se sont réunis, au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

Madame BOUGUEREAU Chantal préside la séance en sa qualité de Présidente de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos.

Le Cabinet SERS, commissaire aux comptes, convoqué par lettre, est présent.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de l'avis (ou lettre) de convocation des membres,
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- Les statuts de l'association,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration,
- Le rapport général du commissaire aux comptes,
- Le texte des décisions proposées à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité puis le bilan moral du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des décisions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

PREMIERE DÉLIBÉRATION

Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale précédente.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DÉLIBÉRATION

Adoption du bilan moral et du rapport d'activité du conseil d'administration.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration, du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir un excédent de 4 967 €.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice clos à notre Report à Nouveau soit + 4 967 €, afin d'abonder ensuite le Plan Épargne Retraite, fortement diminué après le départ de Michelle.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale décide de ne pas procéder à de l'investissement.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale constatant :

- Le tirage au sort du Tiers Sortant, constitué de 3 administrateurs :
Jennifer FERNANDES, Chantal BOUGUEREAU et Julie ONCHALO

- La candidature de 3 membres :
Jennifer FERNANDES, Chantal BOUGUEREAU et Julie ONCHALO

- Décide de nommer 3 nouveaux administrateurs :
Jennifer FERNANDES, Chantal BOUGUEREAU et Julie ONCHALO

Ces délibérations, mises aux voix de façon nominative et individuelle, sont adoptées à l'unanimité

SEPTIEME DÉLIBÉRATION

L'assemblée générale propose de maintenir le montant des cotisations à 5.00 € pour les Familles et 10.00 € pour les adhérents n'ayant pas d'enfant(s) sur les structures de l'association.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La secrétaire
Madame Elorie FARGES

La Vice-Présidente
Madame Cécile CARRERE-GEE